

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 15 juin 2023

SÉCHERESSE : LE BASSIN VERSANT DE L'AVRE EST PLACÉ EN ALERTE

Le préfet de la Somme prend de premières mesures de restriction.

Dans le département de la Somme, les pluies de mars et avril ont temporairement permis de soutenir le débit de cours d'eaux, sans pour autant assurer la recharge des nappes phréatiques. Le niveau des nappes est inférieur aux années précédentes et entraîne une réduction du débit de certains cours d'eau. Cela préfigure une saison estivale sous tension.

Ce phénomène a amené le préfet de la Somme à réunir un comité de gestion de la rareté de l'eau et de suivi de la sécheresse ce lundi 12 juin à la préfecture de la Somme.

Dans ce cadre un point de situation a été fait sur les restrictions en cours dans le département.

Les derniers relevés, avec un débit particulièrement bas et un assèchement en amont de la rivière, ont amené le préfet de la Somme à placer le bassin de l'Avre en alerte.

Le bassin de la Selle passe en situation de vigilance renforcée.

Le passage du bassin de l'Avre en alerte entraîne un certain nombre de mesures dont :

- Interdiction de l'arrosage des pelouses, des potagers et terrains de sport entre 11h et 18h ;
- Interdiction de remplissage des piscines privées d'une capacité supérieure à 1m3 sauf remise à niveau;
- Lavage des véhicules limité aux seules stations professionnelles munies d'un système de récupération d'eau ;
- Les travaux en cours d'eau et la vidange des plans d'eau sont encadrés administrativement pour protéger les milieux aquatiques fragilisés.

Les activités industrielles et agricoles sont également soumises à des réductions de volumes de prélèvement.

L'Ancre reste toujours fragilisée, la vigilance renforcée est maintenue.

L'ensemble des autres bassins-versants du département reste en vigilance.

Il est indispensable que tous les habitants de la Somme se sentent concernés par la situation et adoptent un comportement approprié. Il est demandé à chacun une gestion économe de l'eau, qu'elle soit issue des cours d'eau, des nappes souterraines ou des réseaux de distribution d'eau.

La préfecture appelle chaque citoyen à la vigilance pour préserver la ressource en eau, précieuse pour tous.

Retrouvez toutes les mesures sur <https://www.somme.gouv.fr/Actualites/Point-sur-les-mesures-secheresse>

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



51, Rue de la République
80000 Amiens